

Communiqué du commissaire du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

Vente de la participation dans Qualiflyer Loyalty AG – Nouveau rapport intermédiaire du 10 mai 2002 sur le site Web du commissaire – Annonce des assemblées des créanciers de SAirGroup, SAirLines et Flightlease AG, le 24 mai 2002

Küsnacht-Zurich, le 17 mai 2002. Le juge du concordat compétent a autorisé SAirLines à vendre à Crossair sa participation de 63,8% dans Qualiflyer Loyalty AG, au prix de CHF 3 828 000.--. En même temps, il a approuvé le transfert à Crossair des droits de SAirGroup aux marques et au nom de domaine Qualiflyer, au prix de CHF 200 000.--. Qualiflyer Loyalty AG, dont le siège se trouve à Kloten, est l'exploitant du programme de fidélisation qui s'est fait connaître sous le nom de Qualiflyer. En tant que partenaire et actionnaire existant de Qualiflyer Loyalty AG, l'acquéreur Crossair est intéressé à assurer la pérennité du programme et à continuer de garantir à l'avenir les avoirs en miles accumulés par les clients.

Rapport intermédiaire aux créanciers et aux juges du concordat du 10 mai 2002

Le commissaire et son équipe ont établi, à la date du 10 mai 2002, un nouveau rapport intermédiaire sur le déroulement de la procédure concordataire depuis le 12 mars 2002 et l'ont fait parvenir aux juges du concordat. Ce rapport est dès à présent à la disposition des milieux intéressés, en langue allemande, sur le site Web du commissaire (www.sachwalter-swissair.ch). Les traductions française et anglaise seront mises en ligne après le week-end de Pentecôte. Le nouveau rapport intermédiaire est centré sur la présentation de la cession de différentes participations ainsi que d'autres actifs depuis le 12 mars 2002.

Annonce des assemblées des créanciers de SAirGroup, SAirLines et Flightlease AG

Il est prévu de publier dans des organes de publication officiels, le vendredi 24 mai 2002, l'annonce de l'assemblée des créanciers de SAirGroup du 26 juin 2002 ainsi que celles des assemblées des créanciers de SAirLines et de Flightlease AG du 27 juin 2002. De même, fin mai 2002, la convocation à l'assemblée des créanciers sera envoyée par la poste aux créanciers qui se sont fait connaître auprès du commissaire. Seront joints à la convocation l'ordre du jour, les remarques du commissaire concernant l'assemblée générale, les deux rapports intermédiaires, respectivement du 12 mars 2002 et du 10 mai 2002, ainsi que le projet de concordat. Les documents en question seront mis à la disposition du public fin mai 2002 sur le site Web du commissaire.

Pour de plus amples renseignements

Site Web du commissaire: www.sachwalter-swissair.ch

Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88